

FICHE RAPPEL POUR LES ESMS BENEFICIANT SIMULTANEMENT DU DISPOSITIF SONS ET D'UNE MISE EN CONFORMITE VIA LE PROGRAMME ESMS NUMERIQUE

LE DISPOSITIF SONS ET LA MISE EN CONFORMITE VIA LE PROGRAMME ESMS NUMERIQUE

DISPOSITIF SONS

Le financement d'une montée de version du **Dossier Usager Informatisé, référencée Ségur**, interoperable, communicante et compatible avec Mon espace santé

MISE EN CONFORMITE – ESMS NUMERIQUE

Le financement pour le **développement des usages**, afin d'atteindre les **cibles d'usages** fixées dans le cadre du programme ESMS Numérique

LA SYNERGIE ENTRE LE DISPOSITIF SONS ET LE PROGRAMME ESMS NUMERIQUE

L'atteinte des cibles d'usages du DUI et des services socles ainsi que l'atterrissage des projets financés par le programme ESMS Numérique ne sont possibles que si la version référencée Ségur du DUI est fonctionnelle. Par conséquent, l'avancement du programme ESMS Numérique est ainsi étroitement lié au rythme de déploiement du dispositif SONS.

QUELLE EST LA DIFFERENCE ENTRE LA VA SONS ET LA VSR ESMS NUMERIQUE ?

VA SONS

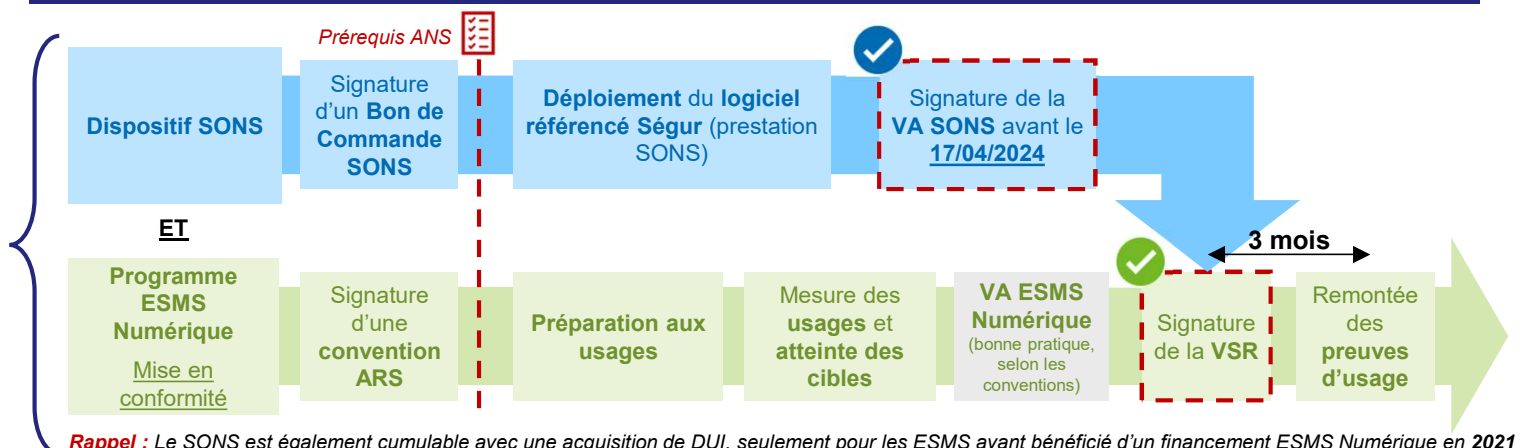
La **VA** (Vérification d'Aptitude) **SONS** permet d'attester le bon déploiement du logiciel référencé Ségur et la **réalisation de la prestation SONS** (telle que décrite dans les Appels à Financement des sous-domaines concernés). Elle **doit être signée auprès de votre éditeur suffisamment tôt** pour que celui-ci puisse la transmettre aux pouvoirs publics **avant le 17 avril 2024**.

VSR ESMS NUMERIQUE

La **VSR** (Vérification de Service Régulier) du **programme ESMS Numérique** permet d'attester que les objectifs du programme sont atteints, notamment l'**utilisation effective des services numériques socles**. La fin d'un projet ESMS Numérique est marquée par la **VSR du dernier établissement de la grappe**.

- ✓ La **VA SONS** doit être impérativement **signée** dès que **l'ensemble de la prestation SONS est finalisée**
- ✓ La **VA SONS** peut être **signée même si la MSSanté n'est pas encore déployée** dans la structure
- ✓ La signature de la **VA SONS** permet simplement de **s'assurer que la version du DUI** comporte les **fonctionnalités qui permettront d'atteindre les cibles d'usages attendues** dans le cadre du programme ESMS Numérique
- ✓ Seule la signature de la **VSR ESMS Numérique** déclenche le délai de remontée des **preuves d'usages** : les ESMS disposent de 3 mois après ce jalon pour remonter leurs indicateurs d'usages ; ce délai peut être prolongé en accord avec l'ARS.
- ✓ La majorité des conventions ESMS Numérique fonctionne en réalité avec **deux jalons** : la fin de **VA ESMS Numérique** (bonne pratique pour valider le paramétrage du logiciel) et la fin de **VSR ESMS Numérique** (jalon de paiement) : la **VA ESMS Numérique** n'est pas un jalon de paiement et doit être **décorrélée** de la **VA SONS**.

PARCOURS D'UN ESMS BENEFICIANT DES DEUX FINANCEMENTS



Rappel sur les prérequis ANS à satisfaire dans le cadre de l'engagement pris par la signature du bon de commande SONS et de la convention ESMS Numérique

Contractualiser avec l'Agence du Numérique en Santé (ANS)

Commander des **cartes CPE** (si nécessaire)

Commander des **certificats logiciels** (en fonction des capacités techniques de votre éditeur)